

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La préparation et la présentation des états financiers consolidés ci-joints ainsi que de toutes les autres informations du rapport annuel incombent à la direction. Celle-ci choisit et applique uniformément les principes et les méthodes comptables appropriés en plus de formuler des estimations jugées nécessaires pour préparer les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction doit également s'assurer que l'information financière présentée ailleurs dans ce rapport est conforme aux états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité, la direction développe et maintient des systèmes de contrôles internes. Bien qu'aucun système rentable de contrôles internes ne puisse prévenir ni déceler toutes les erreurs et inexactitudes, la direction s'assure que ces systèmes sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés contre une perte importante ou une utilisation incorrecte, que les opérations sont dûment autorisées, comptabilisées et divulguées adéquatement et que les registres financiers sont fiables aux fins de la préparation des états financiers consolidés. Les vérificateurs internes, qui sont également des employés de la Société, revoient et évaluent les contrôles internes au nom de la direction. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par les vérificateurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l. conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Leur rapport est présenté plus loin.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière et de contrôles internes par l'entremise d'un comité de vérification qui est composé uniquement d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société. Cette responsabilité est aussi exercée dans le cadre de rencontres périodiques avec les dirigeants, les membres de l'administration financière et les vérificateurs internes et indépendants où il est question des activités de vérification, de la pertinence des contrôles financiers internes et de la présentation de l'information financière. Le comité de vérification revoit les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion et il recommande au conseil d'administration de les adopter avant de les inclure dans le présent rapport annuel.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF DE LA DIRECTION,

LE VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF ET CHEF DES FINANCES,



Glenn Murphy



George Halatsis

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de Corporation Shoppers Drug Mart

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Corporation Shoppers Drug Mart au 31 décembre 2005 et au 1^{er} janvier 2005, et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Corporation Shoppers Drug Mart au 31 décembre 2005 et au 1^{er} janvier 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés



TORONTO (ONTARIO)

LE 8 FÉVRIER 2006

États consolidés des résultats

Exercices de 52 semaines terminés le 31 décembre 2005 et le 1^{er} janvier 2005
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	2005	2004
		(note 2)
Ventes	7 151 115 \$	6 566 399 \$
Charges d'exploitation		
Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation	6 430 933	5 927 548
Amortissement	120 937	102 157
Bénéfice d'exploitation	599 245	536 694
Intérêts débiteurs (note 4)	48 649	60 872
Bénéfice avant impôts	550 596	475 822
Impôts sur les bénéfices (note 5)		
Exigibles	177 197	160 093
Futurs	8 905	8 407
	186 102	168 500
Bénéfice net	364 494 \$	307 322 \$
Bénéfice net par action ordinaire (note 11) :		
De base	1,72 \$	1,48 \$
Dilué	1,69 \$	1,43 \$

Les notes complémentaires ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

États consolidés des bénéfices non répartis

Exercices de 52 semaines terminés le 31 décembre 2005 et le 1^{er} janvier 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
		(note 2)
Bénéfices non répartis, déclarés au début	733 682 \$	417 940 \$
Incidence de l'adoption d'une nouvelle norme comptable		
Note d'orientation concernant la comptabilité n° 15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (note 2)	(71 245)	(62 697)
Bénéfices non répartis, retraités	662 437	355 243
Bénéfice net	364 494	307 322
Prime sur le capital-actions acquis aux fins d'annulation (note 11)	(13)	(128)
Dividendes	(85 246)	-
Bénéfices non répartis à la fin	941 672 \$	662 437 \$

Les notes complémentaires ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Au 31 décembre 2005 et au 1^{er} janvier 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
		(note 2)
Actif		
À court terme		
Encaisse	24 524 \$	14 136 \$
Débiteurs	256 504	237 590
Stocks	1 216 549	1 135 725
Impôts futurs (note 5)	38 316	35 728
Charges payées d'avance	29 018	38 941
	1 564 911	1 462 120
Créances à long terme	2 946	3 277
Immobilisations corporelles (note 6)	748 840	617 337
Frais reportés (note 7)	21 562	21 180
Écart d'acquisition	2 019 499	2 000 642
Autres actifs incorporels (note 8)	17 625	12 850
Total de l'actif	4 375 383 \$	4 117 406 \$
Passif		
À court terme		
Dette bancaire	163 503 \$	202 732 \$
Papier commercial (note 4)	469 850	303 175
Créditeurs et charges à payer	697 945	691 270
Impôts à payer	39 860	46 072
Dividendes à payer	21 343	-
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 9)	-	25 000
	1 392 501	1 268 249
Dette à long terme (note 9)	325 000	554 943
Autres passifs à long terme (note 10)	140 758	96 726
Impôts futurs (note 5)	14 115	1 063
	1 872 374	1 920 981
Participation des franchisés (note 2)	116 501	110 367
Capitaux propres		
Capital-actions (note 11)	1 441 254	1 421 980
Surplus d'apport (note 11)	3 582	1 641
Bénéfices non répartis (note 2)	941 672	662 437
	2 386 508	2 086 058
Total du passif et des capitaux propres	4 375 383 \$	4 117 406 \$

Les notes complémentaires ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :


Glenn Murphy
ADMINISTRATEUR


David M. Williams
ADMINISTRATEUR

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices de 52 semaines terminés le 31 décembre 2005 et le 1^{er} janvier 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
		(note 2)
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	364 494 \$	307 322 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	128 530	110 400
Impôts futurs	8 905	8 407
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	4 283	2 400
Rémunération à base d'actions (note 11)	1 941	1 425
	508 153	429 954
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement (note 12)	(89 352)	(148 011)
Passifs à long terme	44 032	40 280
Coûts d'ouverture d'établissements	(12 258)	(10 841)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	450 575	311 382
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(249 973)	(230 842)
Acquisitions d'entreprises	(24 540)	(22 513)
Créances à long terme	331	130
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(274 182)	(253 225)
Activités de financement		
Dette bancaire, montant net	(39 229)	(134 783)
Papier commercial, montant net	166 675	133 175
Remboursement sur la dette à long terme (note 9)	(250 000)	(75 000)
Emprunt à terme renouvelable, montant net	(4 943)	4 943
Participation des franchisés (note 2)	6 134	2 555
Émission d'actions à l'exercice d'options sur actions	17 797	4 057
Remboursement de prêts destinés à l'achat d'actions	1 480	6 107
Rachat de capital-actions	(16)	(190)
Dividendes payés	(63 903)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(166 005)	(59 136)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	10 388	(979)
Encaisse au début	14 136	15 115
Encaisse à la fin	24 524 \$	14 136 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	38 829 \$	57 065 \$
Impôts sur les bénéfices payés	191 232 \$	142 438 \$

Les notes complémentaires ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Notes complémentaires

31 décembre 2005 et 1^{er} janvier 2005 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

1. Mode de présentation

Corporation Shoppers Drug Mart (la « Société ») est le concédant de licences d'environ 950 pharmacies de détail Shoppers Drug Mart/Pharmaprix offrant une gamme complète de services au Canada. Les franchisés-proprétaires (les « franchisés ») exploitent les établissements Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. De plus, la Société détient et exploite un réseau de 51 centres de soins à domicile Home Health Care. En vertu de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables », la Société consolide les établissements des franchisés ainsi que la fiducie de financement (se reporter à la note 2).

L'exercice de la Société consiste en une période de 52 ou de 53 semaines se terminant le samedi le plus près du 31 décembre. Les exercices 2005 et 2004 de la Société comprennent 52 semaines.

2. Modification d'une convention comptable

Note d'orientation concernant la comptabilité n° 15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables »

En juin 2003, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (la « NOC-15 »), qui exige la consolidation des entités à détenteurs de droits variables (les « EDDV ») lorsqu'une société en est le principal bénéficiaire. En septembre 2003, le Conseil des normes comptables de l'ICCA a retardé la date d'entrée en vigueur de la NOC-15 jusqu'aux exercices et aux périodes intermédiaires ouverts à compter du 1^{er} novembre 2004. La norme doit être mise en application de façon rétroactive, avec ou sans retraitement. Une EDDV correspond à tout type de structure juridique dans laquelle le contrôle est établi par des ententes contractuelles ou d'autres ententes financières, par opposition aux droits de vote traditionnels, si certaines conditions sont réunies. Un bénéficiaire principal est une entité qui absorbera la plus grande partie des pertes prévues de l'EDDV, qui recevra la plus grande partie des rendements résiduels prévus, ou les deux, et qui est obligée, par conséquent, de consolider l'EDDV.

Établissements des franchisés

La Société a établi que les établissements individuels des franchisés qui constituent le réseau d'établissements de la Société sont considérés comme des EDDV et que la Société en est le principal bénéficiaire. Ainsi, les établissements des franchisés sont assujettis à la consolidation par la Société. La Société a adopté la NOC-15 avec retraitement de ses résultats de l'exercice précédent afin d'accroître la comparabilité de ces résultats. De concert avec l'adoption de la NOC-15, certains ajustements ont été apportés au bilan, aux flux de trésorerie et aux résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice 2004, lesquels ont été retraités à des fins de comparaison. Comme les établissements des franchisés demeurent des personnes morales distinctes, la consolidation de ces établissements n'a aucune incidence sur les risques sous-jacents auxquels doit faire face la Société.

En vertu de la NOC-15, l'actif du bilan consolidé de la Société comprend l'encaisse, les créances de tiers, les stocks et d'autres actifs, tandis que le passif de la Société comprend les comptes fournisseurs, les obligations en vertu des contrats de location qui ont été reportées et les dettes à l'égard de tiers des établissements des franchisés. Des montants qui étaient auparavant présentés comme des créances à recevoir des établissements des franchisés ont été supprimés lors de la consolidation. Les capitaux propres détenus par les franchisés dans leurs établissements sont inscrits dans le bilan consolidé de la Société en tant que participation des franchisés.

Toujours en vertu de la NOC-15, la Société inclut les résultats d'exploitation de son réseau d'établissements de franchisés dans son état consolidé des résultats. Les ventes comprennent à la fois les ventes à des clients externes des pharmacies de détail détenues par les franchisés et les ventes des centres de soins à domicile détenus par la Société. La quote-part des profits des établissements revenant aux franchisés est comprise dans le poste « Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation ».

Notes complémentaires (suite)

31 décembre 2005 et 1^{er} janvier 2005 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

2. Modification d'une convention comptable (suite)

Comme la Société ne constate plus sa quote-part des profits des établissements des franchisés tout au long de l'exercice sous forme de frais de service calculés en pourcentage des ventes et fondés sur la rentabilité annuelle des établissements, il en résulte la constatation d'une quote-part moins élevée des profits des établissements des franchisés pour les trois premiers trimestres de 2004 et d'une quote-part plus importante au quatrième trimestre. L'adoption de la NOC-15 n'a aucune incidence sur la quote-part des profits des établissements des franchisés revenant à la Société sur la durée complète d'un exercice.

La Société a adopté rétroactivement le CPN-144, intitulé « Comptabilisation par un client (y compris un revendeur) de certaines contreparties reçues d'un fournisseur » au premier trimestre de 2004. La Société a constaté la contrepartie en espèces reçue des fournisseurs dans les résultats à titre de réduction du coût des marchandises vendues lorsque les stocks en question ont été expédiés de ses centres de distribution vers les établissements des franchisés. À la suite de la consolidation des établissements des franchisés selon la NOC-15, la contrepartie en espèces reçue des fournisseurs est constatée lorsque les stocks des établissements des franchisés sont vendus à des clients. Les autres ajustements sont principalement liés aux modifications qui ont été apportées aux conventions comptables des établissements dans les domaines de la comptabilisation des contrats de location et des coûts d'ouverture d'établissements au moment de l'adoption de la NOC-15.

Les ajustements hors trésorerie liés à la synchronisation découlant de l'adoption de la NOC-15 ont eu une incidence sur les montants correspondants de l'exercice 2004, comme suit :

Exercice de 52 semaines
terminé le 1^{er} janvier 2005

Incidence sur l'exercice 2004

Quote-part des profits provenant des établissements des franchisés	–	\$
CPN-144	(11 073)	
Comptabilisation des contrats de location, coûts d'ouverture d'établissements et autres ajustements	(2 524)	
Total des ajustements – avant impôts	(13 597)	
Impôts sur les bénéfices	5 049	
Incidence sur le bénéfice net	(8 548)	\$
Bénéfice net – déclaré	315 870	\$
Bénéfice par action (dilué)	1,47	\$
Bénéfice net retraité à des fins de comparaison	307 322	\$
Bénéfice par action (dilué)	1,43	\$

Les ajustements hors trésorerie liés à la synchronisation résultant de l'adoption de la NOC-15 ont eu l'incidence suivante sur le solde d'ouverture des bénéfices non répartis :

	2005	2004
Ajustement du solde d'ouverture des bénéfices non répartis		
CPN-144	(77 212) \$	(66 139) \$
Comptabilisation des contrats de location, coûts d'ouverture d'établissements et autres ajustements	(33 892)	(31 368)
Total des ajustements	(111 104)	(97 507)
Impôts sur les bénéfices	39 859	34 810
Ajustement des bénéfices non répartis	(71 245) \$	(62 697) \$

Fiducie de financement

Au cours du quatrième trimestre de 2004, la Société a obtenu, pour le compte de ses franchisés, du financement supplémentaire de la part d'une fiducie indépendante (la « fiducie »), laquelle a été établie dans le but de consentir des prêts aux franchisés pour leur faciliter l'acquisition de stocks et pour financer leurs besoins en fonds de roulement. Le financement des activités de la fiducie s'effectue au moyen de l'émission de billets à court terme adossés à des créances à l'intention de tiers investisseurs. La Société a déterminé que la fiducie constitue une EDDV dont la Société est le principal bénéficiaire. Par conséquent, la fiducie est assujettie à l'obligation de consolidation par la Société. Se reporter à la note 13 pour obtenir d'autres renseignements sur la fiducie.

L'incidence de la consolidation de la fiducie se traduit par le reclassement des emprunts des franchisés payables à la fiducie en papier commercial émis à des tiers.

3. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Principe de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Corporation Shoppers Drug Mart, de ses filiales, des établissements des franchisés, ce qui englobe le réseau d'établissements de la Société, et de la fiducie susmentionnée.

Constatation des produits

Les ventes comprennent à la fois les ventes à des clients externes des pharmacies de détail détenues par les franchisés et les ventes des centres de soins à domicile Home Health Care détenus par la Société. Ces ventes sont constatées au moment où la marchandise est vendue, déduction faite des retours.

Dette bancaire

La dette bancaire comprend les soldes de découverts bancaires de la Société et les marges de crédit utilisées par les établissements des franchisés pour répondre à leurs besoins d'exploitation et aux chèques non compensés.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le montant le moins élevé. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des biens, telle qu'elle est décrite ci-dessous :

Bâtiments	20 ans
Matériel et agencements	de 3 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	de 2 à 10 ans
Améliorations locatives	durée du bail ou de vie utile, selon la période la plus courte

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des faits ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Une perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur. La Société doit soumettre ses actifs à long terme à un test de dépréciation annuellement.

3. Principales conventions comptables (suite)

Frais reportés

Frais de financement

Les frais de financement reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période correspondant à la durée de la dette à laquelle ils se rapportent. Les montants non amortis sont imputés aux résultats lorsque la dette à laquelle ils se rapportent a été réglée.

Coûts d'ouverture d'établissements

Certains coûts liés à l'ouverture de nouveaux établissements ou d'établissements réimplantés sont reportés et amortis dans le poste « Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation » sur une période de trois ans.

Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

La Société comptabilise comme écart d'acquisition l'excédent du prix d'achat d'une société acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents, y compris les actifs incorporels, à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement. Dans l'éventualité d'une perte de valeur, l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de ces actifs serait imputé aux résultats. Les actifs incorporels, composés de fichiers d'ordonnances acquis, sont amortis sur leur durée de vie utile prévue de sept ans.

Contrats de location

La Société loue la plupart de ses établissements et de ses locaux à bureaux. Les modalités varient quant à la durée et, en règle générale, elles permettent un renouvellement pour des périodes additionnelles. Le loyer minimal, y compris les indexations prévues, est passé en charges selon une formule linéaire sur la durée du bail, incluant toute période d'occupation gratuite. La Société capitalise les charges locatives au cours d'une période d'installation des agencements immobiliers de l'établissement. Les avantages incitatifs accordés par le propriétaire sont reportés et amortis à titre de réductions des charges locatives selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la même période.

Les contrats de location peuvent comprendre des paiements additionnels relatifs à des impôts fonciers, à l'entretien et aux assurances. Ces montants sont passés en charges dans la période à laquelle ils se rapportent.

Programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MC}/Pharmaprix Optimum^{MD}

Le programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MC}/Pharmaprix Optimum^{MD} (le « programme ») permet aux membres d'accumuler des points sur les achats qu'ils effectuent aux établissements Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et aux centres de soins de santé Shoppers Home Health Care à raison de 10 points pour chaque dollar d'achat de produits et de services admissibles en plus de points additionnels applicables. Les membres peuvent échanger leurs points, conformément au tableau d'échange pour des primes du programme ou à d'autres offres, pour obtenir des rabais sur des produits de l'avant du magasin à leur prochain achat. Lorsque les membres accumulent des points, la Société inscrit une charge et établit un passif au titre des échanges futurs en multipliant le nombre de points émis par le coût estimatif par point. Le passif du programme est inclus dans les créditeurs et charges à payer du bilan consolidé de la Société. Le coût réel des échanges en vertu du programme est imputé au passif.

Le coût estimatif par point est calculé en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les habitudes d'achat des membres du programme, les modèles d'échange futurs prévus et les coûts connexes. La Société surveille continuellement les tendances en matière de taux d'échange (les points échangés exprimés en pourcentage des points émis) et les valeurs d'échange nettes, et elle ajuste le coût estimatif par point en fonction du nombre d'échanges futurs prévus. Les coûts du programme pourraient être supérieurs ou inférieurs selon que les estimations diffèrent des résultats réels.

Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations relativement aux régimes d'avantages sociaux des employés selon les conventions suivantes :

- Les coûts des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les employés sont déterminés de manière actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu de l'actif des régimes de retraite, à l'indexation des salaires, à l'âge des employés au moment de leur retraite et aux coûts prévus des soins de santé.
- L'actif des régimes est évalué à la juste valeur aux fins du calcul de son rendement prévu.
- L'excédent du gain ou de la perte actuariel net sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite et par les régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 14 ans et de 10 ans, respectivement.

Rémunération à base d'actions

La Société offre des régimes de rémunération à base d'actions, qui sont décrits à la note 11. Une charge de rémunération est constatée à l'égard de ces régimes pour les options sur actions attribuées aux employés et aux administrateurs après le 28 décembre 2002, selon la méthode de la juste valeur. Toute contrepartie payée par les employés et les administrateurs au moment de l'exercice des options sur actions est portée au crédit du capital-actions.

Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode du passif fiscal. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts entre la valeur comptable des postes du bilan et leur valeur fiscale correspondante. Selon la méthode du passif fiscal, les impôts futurs sont calculés en fonction des taux d'imposition des sociétés pratiquement en vigueur pour les années au cours desquelles les écarts devraient se résorber.

Instruments financiers dérivés

La Société se sert de produits dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer les risques découlant de la fluctuation des taux d'intérêt de son papier commercial et de sa dette à long terme. Les produits ou les charges liés à l'utilisation de ces instruments sont inclus dans les intérêts débiteurs de l'exercice.

La Société identifie, désigne et documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif et sa stratégie d'appréciation des risques sur lesquels reposent ses diverses opérations de couverture. La Société détermine, tant lors de la mise en place de la couverture que de façon continue par la suite, si les instruments dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon très efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Participation des franchisés

La participation des franchisés représente l'investissement des franchisés dans l'actif net de leurs établissements.

Estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. La Société a recours aux estimations pour comptabiliser les éléments tels que les provisions pour stocks, les coûts associés au programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MC}/Pharmaprix Optimum^{MD}, les hypothèses sous-jacentes au calcul actuariel des avantages sociaux futurs, les impôts, et pour effectuer les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs à long terme. Toute modification à ces estimations pourrait avoir des conséquences importantes sur les états financiers consolidés.

Notes complémentaires (suite)

31 décembre 2005 et 1^{er} janvier 2005 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

3. Principales conventions comptables (suite)

Montants correspondants

Certains montants correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de l'exercice considéré.

4. Intérêts débiteurs

Les principaux éléments des intérêts débiteurs de la Société s'établissent comme suit :

	2005	2004
Intérêts sur la dette bancaire	6 700 \$	12 081 \$
Intérêts sur le papier commercial	18 326	10 220
Intérêts sur la dette à long terme	21 066	36 076
Amortissement des frais de financement reportés	2 557	2 495
	48 649 \$	60 872 \$

Le papier commercial émis comporte des échéances allant de 1 jour à 90 jours, et des taux d'intérêts variables basés sur les taux des acceptations bancaires. En décembre 2005, la Société a conclu des ententes relatives à des produits dérivés sur taux d'intérêt visant à convertir un capital théorique global de 250 000 \$ se rapportant à la dette sous forme de papier commercial à taux variables émis par la fiducie en une dette à taux fixe. Les taux d'intérêt fixe varient entre 4,03 % et 4,18 %. Se reporter à la note 14 pour une analyse complémentaire des ententes relatives aux produits sur instruments dérivés.

5. Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

	2005	2004
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi	35,0 %	35,1 %
Ajusté en fonction de ce qui suit :		
Bénéfice non assujéti à l'impôt	(1,2)%	–
Charges non déductibles et autres	–	0,3 %
Taux d'imposition effectif	33,8 %	35,4 %

Les principaux éléments des actifs et des passifs d'impôts futurs de la Société s'établissent comme suit :

	2005	2004
À court terme		
Produits reportés	30 504 \$	27 039 \$
Charges à payer	9 096	7 654
Frais d'émission d'actions	26	2 193
Autres	(1 310)	(1 158)
	38 316 \$	35 728 \$
À long terme		
Actifs amortissables	(34 391) \$	(18 984) \$
Autres passifs à long terme	27 700	23 036
Frais reportés	(4 959)	(3 476)
Frais d'émission d'actions	–	26
Autres	(2 465)	(1 665)
	(14 115) \$	(1 063) \$

La Société dispose de 41 206 \$ de pertes en capital qu'elle peut porter en réduction des gains en capital futurs. Aucune économie d'impôts sur les bénéfices n'a été constatée relativement à ces pertes.

6. Immobilisations corporelles

	2005			2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	40 565 \$	– \$	40 565 \$	33 487 \$	– \$	33 487 \$
Bâtiments	75 638	21 110	54 528	73 083	17 793	55 290
Matériel, agencements et logiciels	608,837	285 953	322 884	501 079	227 895	273 184
Améliorations locatives	451 118	120 255	330 863	353 441	98 065	255 376
	1 176 158 \$	427 318 \$	748 840 \$	961 090 \$	343 753 \$	617 337 \$

7. Frais reportés

	2005			2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Frais de financement	14 587 \$	11 194 \$	3 393 \$	14 587 \$	8 637 \$	5 950 \$
Coûts d'ouverture d'établissements	42 009	23 840	18 169	29 751	14 521	15 230
	56 596 \$	35 034 \$	21 562 \$	44 338 \$	23 158 \$	21 180 \$

La Société a amorti un montant de 2 557 \$ (2 495 \$ en 2004) en frais de financement reportés au titre des intérêts débiteurs et un montant de 9 319 \$ (8 148 \$ en 2004) en coûts d'ouverture d'établissements au titre du coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation au cours de l'exercice.

8. Autres actifs incorporels

	2005			2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Fichiers d'ordonnances	22 396 \$	4 771 \$	17 625 \$	15 057 \$	2 207 \$	12 850 \$

La Société a amorti un montant de 2 564 \$ (1 442 \$ en 2004) en fichiers d'ordonnances au titre du coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation au cours de l'exercice.

9. Dette à long terme

	Échéance	2005	2004
Billets à moyen terme Série 1 – 4,97 %	Octobre 2008	300 000 \$	300 000 \$
Facilités à terme non renouvelables	Janvier 2007	25 000	275 000
		325 000 \$	575 000 \$
Facilité à terme renouvelable de 250 000 \$	Février 2007	–	4 943
		325 000 \$	579 943 \$
Moins tranche à court terme de la dette à long terme		–	25 000
		325 000 \$	554 943 \$

Notes complémentaires (suite)

31 décembre 2005 et 1^{er} janvier 2005 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

9. Dette à long terme (suite)

Les facilités de crédit à terme renouvelables et non renouvelables portent intérêt en fonction du taux préférentiel et des taux des acceptations bancaires.

En plus des facilités de crédit bancaire présentées dans le tableau, la Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable et prorogable d'une durée de 364 jours de 300 000 \$ pour appuyer son programme de papier commercial.

Au 31 décembre 2005, une tranche de 48 116 \$ de la facilité de crédit renouvelable de 250 000 \$ avait été utilisée en vertu des lettres de crédit et des garanties de financement des transactions commerciales, dont une somme de 43 000 \$ relativement à une lettre de crédit dont le bénéficiaire est la fiducie indépendante (note 13). Au 1^{er} janvier 2005, une tranche de 30 790 \$ de la facilité de crédit renouvelable de 250 000 \$ avait été utilisée, incluant des retraits de 25 847 \$ en vertu des lettres de crédit et des garanties de financement de transactions commerciales, dont une somme de 20 500 \$ relativement à une lettre de crédit dont le bénéficiaire est la fiducie indépendante (note 13).

Remboursements minimaux

Les remboursements futurs minimaux requis en vertu de la dette à long terme pour les trois prochaines années civiles sont les suivants :

Facilité à terme	
2007	25 000 \$
Billets à moyen terme	
2008	300 000 \$
	325 000 \$

10. Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme se ventilent comme suit :

	2005	2004
Obligations reportées en vertu de contrats de location	121 958 \$	82 512 \$
Avantages sociaux futurs	10 988	9 558
Autres	7 812	4 656
	140 758 \$	96 726 \$

Obligations reportées en vertu de contrats de location

Les obligations reportées en vertu de contrats de location représentent la différence entre la charge locative et les loyers en espèces et le report des avantages incitatifs accordés par le propriétaire. Ces derniers paiements sont amortis à titre de réduction de la charge locative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

Avantages sociaux futurs

La Société a mis en place des régimes de retraite agréés à prestations déterminées auxquels certains groupes d'employés sont admissibles. La Société offre également à certains employés des prestations de retraite additionnelles en vertu d'un régime non agréé.

Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen de cotisations établies selon des méthodes d'évaluation actuarielle, ainsi qu'il est permis par les organismes de réglementation des régimes de retraite, le cas échéant. Le coût des prestations gagnées par les employés est imputé aux résultats à mesure que les services sont rendus. Les prestations en vertu de ces régimes sont établies en fonction des années de service des employés et de leur salaire moyen de fin de carrière.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite agréés à des fins de capitalisation avait été effectuée en date du 31 décembre 2003 et du 1^{er} janvier 2005. La prochaine évaluation devra être arrêtée au 31 décembre 2006. L'évaluation actuarielle la plus récente à des fins de capitalisation pour ce qui est du régime de retraite non agréé avait été effectuée en date du 31 décembre 2005. La prochaine évaluation devra être arrêtée au 31 décembre 2006.

La Société a également mis en place des régimes d'avantages complémentaires de retraite qui procurent aux retraités des avantages comme une assurance-vie et une assurance-maladie. Les coûts liés à ces régimes sont imputés aux résultats à mesure que les prestations sont acquises par les employés en fonction des services rendus.

Des montants de 10 988 \$ au 31 décembre 2005 et de 9 558 \$ au 1^{er} janvier 2005 relatifs aux avantages sociaux futurs au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont inclus dans les autres passifs à long terme.

L'information sur les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages complémentaires de retraite de la Société, selon des évaluations effectuées aux 30 novembre 2005 et 2004, s'établit comme suit :

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début	61 245 \$	– \$	55 122 \$	– \$
Rendement réel de l'actif des régimes	4 594	–	4 228	–
Cotisations patronales	4 098	298	3 907	357
Cotisations des participants	931	–	958	–
Prestations versées	(3 150)	(298)	(2 970)	(357)
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin	67 718 \$	– \$	61 245 \$	– \$
Obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations au début	78 546 \$	3 998 \$	75 951 \$	3 411 \$
Coût des services rendus	4 683	353	5 081	722
Intérêts débiteurs	3 557	249	3 639	222
Cotisations des participants	931	–	958	–
Modifications apportées aux régimes	(684)	–	(289)	–
Perte actuarielle (gain actuariel)	10 510	–	(3 824)	–
Prestations versées	(3 150)	(298)	(2 970)	(357)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	94 393 \$	4 302 \$	78 546 \$	3 998 \$
Situation de capitalisation – déficit des régimes	(26 675) \$	(4 302) \$	(17 301) \$	(3 998) \$
Modifications apportées aux régimes non constatées	(1 909)	–	(1 369)	–
Pertes non constatées	21 898	–	13 110	–
Passif au titre des prestations constituées	(6 686) \$	(4 302) \$	(5 560) \$	(3 998) \$

Notes complémentaires (suite)

31 décembre 2005 et 1^{er} janvier 2005 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

10. Autres passifs à long terme (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées sont les suivantes :

	2005			2004		
	Régimes de retraite agréés	Régimes de retraite non agréés	Autres régimes	Régimes de retraite agréés	Régimes de retraite non agréés	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin						
Taux d'actualisation	5,00 %	2,50 %	5,00 %	5,75 %	2,88 %	5,75 %
Croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Charge au titre des avantages sociaux, pour l'exercice						
Taux d'actualisation	5,75 %	2,88 %	5,75 %	6,00 %	3,00 %	6,00 %
Rendement prévu de l'actif des régimes	7,50 %	3,75 %	s.o.	7,50 %	3,75 %	s.o.
Croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %

Le taux tendanciel des coûts liés aux soins de santé utilisé est de 5,5 % pour 2005 et 2004, 5,5 % étant le taux tendanciel final pour les exercices ultérieurs. Une variation de 1 % du taux tendanciel prévu des coûts reliés aux soins de santé n'aurait pas une incidence importante sur les montants déclarés au titre d'autres régimes d'avantages sociaux.

Les composantes des charges liées aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de la Société s'établissent comme suit :

	2005		2004	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus	4 683 \$	353 \$	5 081 \$	722 \$
Coût financier	3 557	249	3 639	222
Rendement réel de l'actif des régimes	(4 594)	–	(4 228)	–
Perte actuarielle (gain actuariel)	10 510	–	(3 824)	–
Modifications apportées aux régimes	(684)	–	(289)	–
Coûts découlant de faits durant l'exercice	13 472	602	379	944
Écart entre ce qui suit :				
Rendement réel et rendement prévu de l'actif des régimes	1 301	–	1 298	–
Gain ou perte actuariel constaté pour l'exercice et gain ou perte actuariel réel sur les obligations au titre des prestations constituées	(10 084)	–	4 649	–
Amortissement des modifications apportées aux régimes et modifications réelles apportées aux régimes	540	–	169	–
Charge nette	5 229 \$	602 \$	6 495 \$	944 \$

Le total des paiements en espèces d'avantages sociaux futurs, qui se compose des contributions de la Société aux régimes de retraite et des paiements en espèces faits directement aux bénéficiaires des autres régimes de retraite, se chiffrait à 4 396 \$ (4 264 \$ en 2004).

L'actif des régimes de retraite agréés se compose d'espèces, de contributions à recevoir et d'une quote-part d'une fiducie globale. L'actif détenu par la fiducie globale a été investi dans un nombre limité d'organismes de placement collectif, en fonction des valeurs de marché aux 30 novembre 2005 et 2004, respectivement, comme suit :

	2005	2004
Titres de capitaux propres	59 %	60 %
Titres à revenu fixe	40 %	40 %
Espèces et quasi-espèces	1 %	– %

L'actif du régime non agréé se compose d'espèces et de placements. Les placements sont dans des organismes de placement collectif, selon une répartition de 60 % dans les titres de capitaux propres et de 40 % dans des obligations, en fonction des valeurs de marché aux 30 novembre 2005 et 2004, respectivement.

11. Capital-actions

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires

Nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries sans valeur nominale

En circulation

	2005		2004	
	Nombre d'actions ordinaires	Valeur attribuée	Nombre d'actions ordinaires	Valeur attribuée
Solde au début	209 990 845	1 421 980 \$	209 724 407	1 411 878 \$
Actions émises	3 440 419	17 797	275 632	5 008
Actions rachetées	(520)	(3)	(9 194)	(62)
Prêts destinés à l'achat d'actions, montant net	–	1 480	–	5 156
Solde à la fin	213 430 744	1 441 254 \$	209 990 845	1 421 980 \$

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation

31 décembre 2005

De base	211 814 577
Dilué	216 088 118

1^{er} janvier 2005

De base	208 149 810
Dilué	214 942 244

Les actions ordinaires qui peuvent être émises en vertu des régimes d'options sur actions de la Société, y compris les actions dont la restitution est conditionnelle, ont un effet dilutif sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, qui se chiffre à 4 273 541 (6 792 434 en 2004).

Les conventions avec les actionnaires individuels traitent de questions liées au transfert de certaines actions de la Société et des franchisés, y compris les actions émises en vertu des options attribuées à la direction. En particulier, chacune de ces conventions prévoit, sous réserve de certaines exceptions, une interdiction générale à l'égard du transfert des actions d'un membre de la direction ou d'un franchisé pour une période de cinq ans à compter de la date à laquelle la convention a été conclue. Au 31 décembre 2005, 251 355 et 27 242 actions émises à l'intention de la direction et des franchisés, respectivement, étaient assujetties à cette restriction.

La Société a consenti des prêts à certains employés clés en vertu d'un régime d'achat d'actions afin qu'ils acquièrent des actions ordinaires de la Société. Les créances relatives aux prêts consentis aux fins d'achat d'actions ne portent aucun intérêt, viendront à échéance entre 2007 et 2010, sont assujetties à certaines modalités de remboursement en vertu d'une convention avec l'actionnaire et sont garanties par les actions auxquelles les prêts se rapportent. Les prêts consentis aux fins d'achat d'actions sont présentés comme une réduction du capital-actions, et les actions visées par l'achat sont déduites de l'établissement du nombre moyen pondéré d'actions en circulation aux fins du calcul du bénéfice net de base par action ordinaire.

11. Capital-actions (suite)

Rémunération à base d'actions

La Société a établi des régimes d'options sur actions à l'intention de certains employés et des membres de son conseil d'administration, comme il est décrit ci-dessous, et a réservé 20 000 000 d'actions ordinaires qui seront émises en vertu de ces régimes. La Société a mis sur pied un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs non salariés, lequel est décrit ci-après.

En 2003, la Société a adopté la norme comptable 3870, intitulée « Rémunérations et autres paiements à base d'actions » sur une base prospective. Les recommandations exigent l'utilisation de la méthode à la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions émises en vertu des régimes d'options sur actions à l'intention des employés et des administrateurs. La Société a inscrit une charge de 1 973 \$ (1 426 \$ en 2004) liée aux options sur actions émises en 2005 en vertu des régimes à l'intention des employés et des administrateurs.

Si la charge de rémunération en vertu de la méthode de comptabilisation à la juste valeur avait été constatée à l'égard des options sur actions émises en 2002, le bénéfice net de la Société pour les exercices terminés le 31 décembre 2005 et le 1^{er} janvier 2005 aurait été réduit de 1 176 \$ et de 1 926 \$, respectivement. Le bénéfice de base par action pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 aurait été inchangé alors qu'il aurait été de 1,47 \$ pour l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2005, et le bénéfice dilué par action aurait été de 1,68 \$ et de 1,42 \$, respectivement.

La juste valeur de chaque option a été estimée à la date d'attribution selon le modèle de fixation du prix des options de Black et Scholes. Aucune option n'a été attribuée en vertu du régime d'options sur actions à l'intention des employés en 2005. Les hypothèses relatives aux moyennes pondérées qui ont été utilisées pour calculer la valeur des options émises en vertu du régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs sont les suivantes :

	Régime à l'intention des administrateurs
Juste valeur par option	13,28 \$
Hypothèses relatives à l'évaluation	
Durée prévue	6,5 ans
Dividendes prévus	1,00 %
Volatilité prévue	27,6 %
Taux d'intérêt sans risque	3,68 %

Régime d'options sur actions à l'intention des employés

Le prix d'exercice par action des options émises à l'intention de certains employés ne peut être inférieur à la juste valeur de marché à la date d'attribution des options. Les options acquises en fonction d'une période de temps et les options acquises en fonction du rendement sont attribuées en proportions égales. Les options acquises en fonction d'une période de temps peuvent être exercées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution, pendant les cinq années suivant la date d'attribution. Les options acquises en fonction du rendement peuvent être exercées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution, pendant les cinq années suivant la date d'attribution, pourvu que la Société ait atteint certains objectifs de rendement précis fondés sur le bénéfice. Les objectifs de rendement qui n'ont pas été atteints sont considérés comme ayant été atteints si le rendement est obtenu sur une base cumulative au cours des années qui suivent. Les options acquises en fonction du rendement peuvent être entièrement exercées au neuvième anniversaire de la date d'attribution (pourvu qu'elles n'aient pas pris fin autrement), peu importe que les objectifs de rendement aient été atteints ou non.

Au moment de la cessation d'emploi d'un titulaire d'options, toutes les options ne pouvant être exercées prennent fin immédiatement, et les options pouvant être exercées viennent à échéance dans les 180 jours qui suivent la date de cessation d'emploi. En vertu du régime, la Société peut verser à certains titulaires d'options mis à pied un montant en espèces représentant la plus-value des options pouvant être exercées, afin de les annuler.

Sous réserve de certains événements antérieurs à l'expiration des options, tels que le licenciement motivé d'un employé, toutes les options pouvant être exercées prennent fin au dixième anniversaire de la date d'attribution.

Un sommaire ainsi que l'évolution de la situation du régime d'options sur actions à l'intention des employés au cours de l'exercice sont présentés ci-dessous :

	2005		2004	
	Options sur actions ordinaires	Moyenne pondérée du prix d'exercice par action	Options sur actions ordinaires	Moyenne pondérée du prix d'exercice par action
En cours au début	7 305 409	7,70 \$	7 185 592	7,11 \$
Attribuées	–	–	207 108	31,64
Levées	(3 260 419)	5,16	(61 114)	11,07
Confisquées/annulées y compris les actions rachetées	(29 165)	24,73	(26 177)	26,78
En cours à la fin	4 015 825	9,65 \$	7 305 409	7,70 \$
Options pouvant être exercées à la fin	2 904 482	7,93 \$	5 091 128	6,06 \$

	Options en cours en 2005			Options pouvant être levées en 2005	
Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée (années)	Moyenne pondérée du prix d'exercice par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Moyenne pondérée du prix d'exercice par action
5,00 \$ à 5,60 \$	3 045 475	5,2	5,37 \$	2 435 973	5,34 \$
17,13 \$ à 24,84 \$	718 752	6,3	20,47	413 621	20,33
25,86 \$ à 26,57 \$	59 334	7,7	26,04	20 767	26,04
29,30 \$ à 36,41 \$	192 264	8,4	31,82	34 121	31,43
	4 015 825	5,6	9,65 \$	2 904 482	7,93 \$

Régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs

En vertu du régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs, la Société émet, à chaque administrateur, des options acquises en fonction d'une période de temps permettant d'acheter 60 000 actions ordinaires. Le prix d'exercice des options par action correspond à la juste valeur de marché de l'option à la date d'attribution de l'option, qui est habituellement la date à laquelle le titulaire d'options devient un administrateur. Le tiers des options peut être exercé chaque année à la date anniversaire de l'attribution, sur une période de trois ans. Les options ne pouvant être exercées deviennent caduques lorsque le titulaire cesse d'être un administrateur, et les options pouvant être exercées viennent à échéance 180 jours après la date à laquelle le titulaire cesse d'être un administrateur ou à la date d'échéance des options, soit au dixième anniversaire de la date d'attribution, selon la date la plus rapprochée.

Notes complémentaires (suite)

31 décembre 2005 et 1^{er} janvier 2005 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

11. Capital-actions (suite)

Un sommaire ainsi que l'évolution de la situation du régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs au cours de la période sont présentés ci-dessous :

	2005		2004	
	Options sur actions ordinaires	Moyenne pondérée du prix d'exercice par action	Options sur actions ordinaires	Moyenne pondérée du prix d'exercice par action
En cours au début	480 000	22,49 \$	600 000	19,98 \$
Attribuées	120 000	41,80	60 000	34,14
Exercées	(180 000)	18,00	(180 000)	18,00
En cours à la fin	420 000	29,93	480 000	22,49
Options pouvant être exercées à la fin	240 000	23,54 \$	340 000	19,80 \$

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours en 2005			Options pouvant être levées en 2005	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée (années)	Moyenne pondérée du prix d'exercice par action	Nombre d'options pouvant être exercées	Moyenne pondérée du prix d'exercice par action
18,00 \$	60 000	5,9	18,00 \$	60 000	18,00 \$
23,35 \$ à 26,95 \$	180 000	7,0	24,59	160 000	24,30
34,14 \$ à 41,80 \$	180 000	9,3	39,25	20 000	34,14
	420 000	7,8	29,93 \$	240 000	23,54 \$

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs non salariés

La Société maintient un régime d'unités d'actions différées (le « régime d'unités d'actions ») qui donne aux administrateurs le choix de recevoir des unités d'actions différées tenant lieu de paiement en espèces pour la totalité ou une partie de leur rémunération. Lorsqu'un administrateur se prévaut de ce régime, la Société crédite son compte du nombre d'unités d'actions différées (la valeur de chacune de ces unités équivalant à celle de une action ordinaire) égal au montant de la rémunération différée, divisé par la juste valeur de marché des actions ordinaires. Lorsque la Société verse des dividendes sur les actions ordinaires, les comptes des administrateurs sont crédités d'un montant équivalent sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Lorsque l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration, il reçoit un montant en espèces égal au nombre d'unités d'actions différées créditées à son compte, multiplié par la juste valeur de marché des actions ordinaires à la date à laquelle l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration ou à une date ultérieure que choisit l'administrateur, cette date devant en toute circonstance être antérieure à la fin de l'année civile suivante. Au cours de l'exercice, la Société a émis un total de 7 177 unités d'actions différées (8 207 en 2004) en vertu du régime d'unités d'actions et inscrit 546 \$ au titre de la rémunération des administrateurs (424 \$ en 2004).

12. Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement

	2005	2004
Débiteurs	(18 914) \$	(26 324) \$
Stocks	(80 824)	(115 729)
Charges payées d'avance	9 923	(7 078)
Créditeurs et charges à payer	6 675	(17 701)
Impôts à payer	(6 212)	18 821
	(89 352) \$	(148 011) \$

13. Engagements et passif éventuel

Obligations en vertu des contrats de location-exploitation

Les paiements de location minimaux annuels en vertu des contrats de location à long terme pour les établissements et les locaux à bureaux s'établissent comme suit :

	2006	2007	2008	2009	2010	Par la suite
Total des obligations en vertu des contrats de location	216 965 \$	220 131 \$	207 372 \$	186 254 \$	170 790 \$	1 069 112 \$

Services de distribution

La Société a conclu une entente avec une tierce partie en vue de fournir des services de distribution aux établissements de la Société et ce, jusqu'au 31 décembre 2006. En vertu de cette entente, la tierce partie pourra imputer à la Société les frais spécifiés engagés lors de la prestation des services de distribution en plus de frais de gestion annuels.

Services d'information

En 2004, la Société a conclu une entente d'une durée de cinq ans afin d'impartir certains services d'information à un tiers. La Société s'est engagée à verser des paiements annuels moyens d'environ 7 000 \$ sur la durée de l'entente.

Fiducie de financement

Au cours du quatrième trimestre de 2004, la Société a obtenu, pour le compte de ses franchisés, du financement supplémentaire de la part d'une fiducie indépendante (la « fiducie »). Cette disposition a été prise dans le but de consentir des prêts aux franchisés pour leur faciliter l'acquisition de stocks et financer leurs besoins en fonds de roulement. Le financement des activités de la fiducie s'effectue au moyen de l'émission de billets à court terme adossés à des créances à l'intention de tiers investisseurs.

La Société a pris des dispositions avec un consortium bancaire pour qu'il émette une lettre de crédit de soutien à l'intention de la fiducie. Cette lettre, dont la valeur correspond à environ 10 % du capital total des prêts, soit 43 000 \$, est une mesure de rehaussement du crédit, qui permet en retour à la fiducie d'offrir des modalités de financement avantageuses aux franchisés de la Société.

Si, à quelque moment que ce soit, les coûts d'emprunt de la fiducie et les frais applicables excèdent les intérêts perçus sur les prêts consentis aux franchisés, la fiducie a le droit de demander à la Société d'effectuer un paiement pour combler toute insuffisance. De l'avis de la direction de la Société, la Société encourt peu de risques d'avoir à effectuer un tel paiement puisqu'elle prend part à l'établissement du taux que les franchisés doivent payer sur leurs emprunts. Dans l'éventualité où un franchisé manquerait à son obligation de rembourser un emprunt contracté auprès de la fiducie, la Société est autorisée à acquérir cet emprunt auprès de la fiducie, auquel moment la Société se verra attribuer l'instrument de créance du franchisé et la documentation connexe en matière de garanties fournies à la fiducie. La cession de cette documentation conférerait à la Société une priorité de garantie sur les stocks du franchisé, sous réserve de certaines exigences prévues par la loi en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure. Comme elle prend part à l'établissement du montant emprunté par les franchisés auprès de la fiducie, la Société prévoit que le produit net de l'actif donné en garantie couvrira tout paiement effectué pour acquérir auprès de la fiducie un emprunt en souffrance, y compris toutes les charges connexes. Dans l'éventualité où la Société choisirait de ne pas acquérir auprès de la fiducie l'emprunt en souffrance, cette dernière pourrait prélever des montants en vertu de la lettre de crédit de soutien ou recourir à la garantie. La Société a convenu de rembourser le montant prélevé au consortium bancaire émetteur si la fiducie prélève des montants en vertu de la lettre de crédit de soutien.

La Société a établi que la fiducie constitue une EDDV et que la Société en est le principal bénéficiaire. Par conséquent, la fiducie est assujettie à l'obligation de consolidation par la Société. L'incidence de la consolidation de la fiducie se traduit par le reclassement des emprunts des franchisés payables à la fiducie en papier commercial émis à des tiers. Au 31 décembre 2005, une tranche de 419 850 \$ (198 000 \$ en 2004) du solde du papier commercial consolidé était constituée de papier commercial émis par la fiducie.

13. Engagements et passif éventuel (suite)

Litiges

La Société a indemnisé Imperial Tobacco Canada Limited pour tous les recours judiciaires contre la Société pour la période antérieure au 4 février 2000. Par ailleurs, la Société est partie à certains litiges dans le cours normal des affaires.

De l'avis de la direction de la Société, l'issue éventuelle de ces litiges n'aura aucune incidence importante sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation de la Société. La direction a inscrit une provision liée à ces litiges, en fonction des hypothèses les plus probables relativement à leur règlement définitif.

Autres

Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu des ententes importantes pour l'acquisition de biens et de services, comme l'acquisition de stocks ou d'immobilisations, dont la plupart sont à court terme de nature et réglées selon les modalités commerciales normales.

14. Instruments financiers

Produits dérivés sur taux d'intérêt

En décembre 2005, la Société a conclu des ententes relatives à des produits dérivés sur taux d'intérêt en vue de convertir un capital théorique global de 250 000 \$ se rapportant à la dette sous forme de papier commercial à taux variables émis par la fiducie en une dette à taux fixe. Les taux d'intérêt fixe à payer par la Société en vertu de ces ententes varient entre 4,03 % et 4,18 %. Les ententes viennent à échéance comme suit : une tranche de 150 000 \$ en décembre 2008, une tranche de 50 000 \$ en décembre 2009 et une tranche de 50 000 \$ en décembre 2010, assorties d'une disposition cliquet de un à trois mois afin d'apparier les échéances du papier commercial sous-jacent qui a été émis.

Selon les valeurs de marché au 31 décembre 2005, la Société aurait réalisé des gains de 113 \$ pour résilier ces ententes relatives à des produits dérivés sur taux d'intérêt. Les valeurs de marché ont été établies en fonction des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces ententes.

Au 1^{er} janvier 2005, la Société avait conclu des ententes relatives à des produits dérivés sur taux d'intérêt en vue de convertir un capital théorique de 350 000 \$ se rapportant à une dette à taux variable en une dette à taux fixe. Les taux d'intérêt fixes à payer par la Société aux termes de ces ententes s'échelonnent de 6,07 % à 6,10 %. Les ententes sont arrivées à échéance le 14 avril 2005. Selon les valeurs de marché au 1^{er} janvier 2005, la Société aurait subi des pertes de 3 252 \$ pour résilier ces ententes relatives à des produits dérivés sur taux d'intérêt. Les valeurs de marché ont été établies en fonction de renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces ententes.

Risque de contrepartie

Des fluctuations dans les taux d'intérêt sous-jacents aux ententes qu'a conclues la Société relativement à des produits dérivés sur taux d'intérêt entraîneront des gains et des pertes liés aux marchés. Par ailleurs, la Société est susceptible de subir des pertes si une des contreparties aux ententes relatives aux produits dérivés manque à ses obligations. La Société a cherché à réduire le risque de contrepartie en choisissant de traiter avec de grandes institutions financières internationales.

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit découlant des comptes débiteurs. Le risque de recouvrement est atténué du fait que ces soldes ont été facturés essentiellement à des gouvernements et à des régimes d'assurance-médicaments de tiers. Il n'y a aucune concentration des soldes auprès des débiteurs dans les comptes débiteurs résiduels.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers représente le montant estimatif que recevrait ou paierait la Société si elle résiliait une entente à la date de présentation de l'information.

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, de la dette bancaire, du papier commercial, des créiteurs et des dividendes à payer se rapproche de leur valeur comptable en fonction de leur échéance à court terme. La juste valeur des créances à long terme, du passif à long terme et de la dette à long terme se rapproche de leur valeur comptable compte tenu des taux actuels du marché liés à ces instruments.

Ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, la juste valeur des taux d'intérêt est évaluée en fonction des taux actuels du marché et des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces ententes.

15. Opérations entre apparentés

La Société a engagé des frais de gestion et des charges administratives de 584 \$ au cours de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2005 auprès de certains actionnaires qui détenaient collectivement 25,5 % des actions ordinaires de la Société jusqu'au 6 avril 2004; après cette date, le paiement des frais de gestion et des charges a pris fin à la suite de la résiliation d'une entente conclue entre les actionnaires.

Annexe aux états financiers consolidés portant sur la couverture par le bénéfice

Exercice de 52 semaines terminé le 31 décembre 2005

Couverture par le bénéfice des obligations liées à la dette à long terme	28,45 fois
--	------------

Le ratio de la couverture de la dette à long terme (y compris toute tranche à court terme) par le bénéfice correspond au bénéfice net (avant intérêts et impôts sur les bénéfices) divisé par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme (y compris toute tranche à court terme). Les intérêts débiteurs excluent tous les montants liés à l'amortissement qui étaient inclus dans les intérêts débiteurs, tels qu'ils sont présentés dans les états consolidés des résultats de la Société pour l'exercice.